

# Avis important

17 MARS 2021

Il est porté à la connaissance des étudiants du troisième semestre des filières du tronc commun de droit public et droit privé en langue française que les résultats du contrôle de rattrapage de la session **d'automne 2020/2021** ont été diffusés sur le site web de l'établissement et que les étudiants désirant faire vérifier les notes dudit contrôle sont appelés à :

1. Faire une réclamation via le site web de la faculté
2. Imprimer la demande en cliquant sur le bouton **Imprimer réclamation** sur la page des résultats.

Déposer la demande de vérification des notes aux guichets du service pédagogique dans un délai de 48 heures après l'affichage des résultats.

**L'administration.**

**N.B.** : Les demandes de vérification des notes qui ne répondent pas aux critères pédagogiques ou hors délai seront rejetées.